

Convention de partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération
Spectacle *O.G.M : objets à gravité modifiée des Frères Kazamaroff* (saison Dedans / Dehors
du Théâtre Brétigny)

Décision N° 2023 - 65

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux articles L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de proposer une programmation culturelle à destination des jeunes publics (scolaires et en famille),

CONSIDERANT les propositions du Théâtre Brétigny, équipement de Cœur d'Essonne Agglomération, de proposer 3 représentations gratuites du spectacle *O.G.M : objets à gravité modifiée des Frères Kazamaroff* le vendredi 10 mars à 10h et 14h45 (pour les écoles) et le samedi 11 mars 2023 à 20h (pour les familles), dans la cour du donjon de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT que le contrat de cession sera pris en charge par le Théâtre Brétigny et Cœur d'Essonne Agglomération,

CONSIDERANT que la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, en tant que partenaire, s'engage à prendre en charge le catering des artistes (du montage au démontage), à mettre à disposition deux régisseurs techniques et un accès électrique, du 7 au 12 mars 2023

DECIDE,

DE SIGNER la convention de partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 1^{er} mars 2023,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

